

Polyexposition dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne

Un « effet cocktail » qui multiplie le risque d'accident par 4

Une étude épidémiologique réalisée à l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) révèle qu'une exposition simultanée à des contraintes psychosociales (intensité du travail, charge émotionnelle, manque d'autonomie...) et physiques (port de charges lourdes, postures contraignantes...) potentialisent le risque d'accident du travail. Réalisés à partir de l'exploitation d'une enquête nationale, ces travaux montrent notamment que dans le secteur de la santé et de l'aide à la personne, cette co-exposition multiplie par 4 le risque d'accident du travail.

Rares sont les situations de travail où les salariés ne sont exposés qu'à un seul risque. Dans la majorité des activités, les travailleurs sont confrontés à ce qu'on appelle « une polyexposition professionnelle », c'est-à-dire des expositions simultanées ou séquentielles à des risques chimiques, biologiques, physiques (bruit, vibrations, chaleur...) mais également organisationnels et psychosociaux, et ce tout au long de leur vie professionnelle. Afin de mieux comprendre les conséquences des co-expositions à des facteurs de risque psychosociaux et physiques, une étude a été menée à l'INRS à partir de l'exploitation des données de l'enquête « Conditions de travail » réalisée par la Dares entre 2013 à 2016¹.

Les résultats mettent en évidence, notamment chez les salariés du **secteur de la santé et de l'aide à la personne**, un **risque d'accident du travail multiplié par 4** en cas de forte exposition **aux facteurs physiques combinée** à une forte exposition **aux facteurs psychosociaux**. En outre, l'étude révèle que des **horaires contraints, irréguliers et imprévisibles, une mauvaise conciliation vie professionnelle/personnelle** et des mesures de prévention insuffisantes sont des facteurs organisationnels associés aux taux d'accidents du travail les plus élevés dans ce secteur. Les **fonctions d'aide-soignant** et **d'agent des services hospitaliers** sont également associées à ces taux d'accidents du travail les plus élevés.

¹ Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

« Il n'y a pas d'un côté les risques psychosociaux et de l'autre les risques physiques mais bien un effet cocktail d'expositions professionnelles qui entraînent davantage d'accidents du travail. L'approche globale de prévention des risques professionnels reste donc à privilégier pour trouver les solutions de prévention adaptées, notamment en repensant l'organisation du travail. » explique Régis Colin, épidémiologiste à l'INRS et auteur de la thèse « Effets de la co-exposition aux facteurs de risque psychosociaux et physiques dans la survenue d'accident du travail ».

Une présentation de ces travaux aura lieu lors du colloque INRS « Organisation du travail et risques psychosociaux : les apports de la recherche » le 27 juin 2023 à la Maison de la RATP.



Pour aller plus loin :

- Colin R, Wild P, Paris C and Boini S. Co-exposures to physical and psychosocial work factors increase the occurrence of workplace injuries among French care workers Front Public Health (décembre 2022)
- Santé et aide à la personne : secteurs et métiers concernés, risques professionnels et démarche de prévention.

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 579 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (370 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

www.inrs.fr

YouTube



Contact presse : **Marie-Eva PLANCHARD** - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr